

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire...	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements...	6 fr.	12 fr.	22 fr.
Etranger (Union postale)...	9.50	19	36

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit
LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON
— TÉLÉPHONE —

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

EXPLOSION DE GRISOU A MONTCEAU-LES-MINES

CINQUANTE VICTIMES

BULLETIN DU JOUR

Une terrible explosion de grisou s'est produite lundi matin à Montceau-les-Mines au puits Ste-Eugénie. On compte cinquante victimes.

MM. Félix Faure et Leygues ont immédiatement envoyé des secours.

En outre, un crédit de 100.000 fr. a été demandé à la Chambre.

La Cour d'Alger a rendu son arrêt dans l'affaire de la bande Areski.

Dix condamnations à mort ont été prononcées.

Le comte Tornielli, est nommé ambassadeur d'Italie à Paris.

Les Chinois ont essayé de nouvelles défaites.

La France, l'Angleterre et la Russie concertent, pour empêcher le Japon d'abuser de sa victoire.

Lire à la 3^e page nos dépêches de la dernière heure.

LE DIVIN MARQUIS

Ce n'est pas de l'auteur de *Justine* que j'entends ici parler, bien que ses doctrines perverses redeviennent en honneur.

Mais, en attendant que les déshabillages publics, de plus en plus à la mode à mesure qu'ils évoluent d'avantage de l'art vers la science, nous aient ramenés au sadisme, voici le rochefortisme qui commence.

Grâce à l'annistie, M. le marquis de Rocheport-Lucay est maintenant « dans nos murs ». Cette location traditionnelle n'est pas ici déplacée, puisqu'il est bien entendu, n'est-ce pas, que Paris c'est la France.

Or, Paris a fait dimanche à l'excommunié, au condamné de la Haute-Cour, récidiviste de l'exil, une réception que tous les comptes-rendus ont, à bon droit, qualifiée de délicate.

Car c'était bien du délire, ces acclamations frénétiques, cette foule en rut s'écrasant sous les roues du landau métamorphosé en char de triomphe, s'efforçant de déceler les chevaux, d'approcher de l'idole, de baisser sa main, de toucher, à tout le moins, les basques de son ulster Old England; et, le soir, les transparents, les lanternes vénitaines, les flammes de Bengale, l'apothéose enfin, telle que la comporte le dernier tableau de toute féerie bien réglée.

Vive Rocheport! for ever; Hipp! Hipp! Hurrah! Deus, ecce Deus!

Proscrit, hier encore, le voilà dieu aujourd'hui. Qu'a-t-il fait pour mériter ce rapide avancement?

Ce qu'il a fait, je vais vous le dire en deux mots.

Aristocrate de naissance, écrivain génial de tempérament, il a démocratisé son nom, encanaillé son style.

Veillez bien noter que la renommée n'est qu'apparente et la transformation toute de surface. Le tribun est resté grand seigneur, le flateur de la populace n'effleurait pas du bout de ses gants la main calleuse d'un travailleur, l'avocat des misérables est millionnaire; il collectionne les tableaux de maîtres et se fait des rentes en ameutant les pires instincts contre les rentiers. Sa tactique est comme, cataloguée; c'est celle des escarpes qui crient « Au voleur! » pour harceler, à la faveur du tumulte, dans les poches de leurs voisins.

Qu'a-t-il fait encore?

Se métamorphoser opérée, masqué, grimaçant, travesti, la moustache hérissée et son toupet de clown en bataille, il a foncé tête baissée... — Je me trompe; cet intrinsèque est ménager de sa personne autant que de ses deniers. — Il s'est embusqué dans les colonnes de son journal et, de là, il a dirigé ses fleches empoisonnées

contre tout ce qui émergeait, contre tout ce qui s'élevait au-dessus du niveau moyen. Sa plume, telle la canne de Tarquin, a fauché, impitoyable, les grands de la terre, non pas à ce titre, mais parce qu'ils étaient au-dessus de lui.

— Il a renversé l'Empire!
— Dites qu'il y a contribué. Mais quoi? De ce qu'un de ses traits, lancés au hasard, a porté juste, est-ce une raison pour glorifier cette monomanie de destruction qu'il possède, pour amnistier le perpétuel et imbécile jeu de massacre auquel il se livre?

Si Napoléon III a porté la marque de ses coups, n'oublions pas que Ferry, Carnot, Casimir-Perier, les meilleurs, les plus patriotes, ont aussi servi de cible à ses sarcasmes acérés. Lorsqu'à l'Empire, écroulé dans la boue sanglante de Sedan, eut succédé la République, c'est elle que visa le Sagittaire impénitent.

Boulanger, dont il fut l'âme damnée, est mort à temps. S'il fut parvenu au pinacle, il n'aurait pas eu d'adversaire plus acharné que son joueur de flûte d'autrefois.

Maintenant, Thiers lui succède dans les faveurs aveugles de la badauderie parisienne.

L'analogie est trop frappante, la similitude trop complète pour échapper aux observateurs les moins clairvoyants.

Même, les circonstances extérieures s'y prêtent et parlent la ressemblance. Quoi de plus pareil au célèbre départ de la gare de Lyon que l'arrivée de la gare du Nord?

Ce sont les mêmes cris, le même public tumultueux et gobeur, les mêmes ovations, les mêmes camelots, le même refrain : « C'est Rocheport qu'il nous faut! » Le nom, il est vrai, a changé, mais la signification est identique.

La locomotive aussi, dans les deux cas, a joué un rôle et modulé, par avance, en sifflets stridents, le mot de la fin.

En attendant que le bon sens populaire raffiné de ses huées formidables eût jugé d'anticipation, nous voilà aux prises avec une nouvelle agitation, voilà de nouveau l'ordre public troublé, la Constitution menacée, la République en danger.

Comme la première fois, l'union de tous les hommes de cœur, des républicains de principes et de conviction aura raison de ce péril national.

Mais si l'expérience devait être poussée plus loin, si la tentative devait aboutir, si la destinée nous réservait une épreuve définitive et une suprême leçon, nous rappellerions à la cour... des Miracles du nouveau prétendant, à l'état-major qui vient de se reconstituer pour mener au combat l'armée des camelots, à ce clan composite, mélange bizarre de communistes et de réactionnaires, où Lisbonne coudoie Drumont, où Maurice Barrès donne le bras à Paulé Minck, nous lui rappellerions, comme une mise en demeure, des paroles qui vibrent encore à nos oreilles.

Dans le très beau discours qu'il a prononcé hier, au banquet de la Tuileries, M. Waldeck-Rousseau a dit : « Non seulement on a le droit, mais on a le devoir de faire de l'opposition, à condition d'être prêt à constituer un gouvernement. »

Cet axiome politique est tout à fait de circonstance.

Quand la Parque de la rue Montmartre aura achevé sa tâche, quand tout sera par terre; lorsque, suivant un mot célèbre que son auteur ne doit pas avoir oublié, « il n'y aura plus rien... »

Alors, nous attendons à l'œuvre le « divin marquis », M. de Rocheport-Lucay.

Jean Dupeuple.

Lettre Parisienne

LE TRANSPORT POUR MADAGASCAR. — L'ARMÉE ET LA MARINE. — L'ESPRIT DE LA CONSTITUTION. — LA RÉNTRÉE DE ROCHEFORT. — LES FUNÉRAILLES DE CARROBERT.

Paris, 3 février.

Je n'insisterai pas sur les impressions que l'on peut dégager de la discussion qui a eu lieu, hier samedi, devant la Chambre, au sujet du transport de notre matériel de guerre à Madagascar, concédé, on le sait, à une maison anglaise — sinon pour la totalité, du moins pour la plus grosse part.

Vous comprenez de reste les motifs de cette réserve, et la Chambre, en clo-

turant, par le vote de l'ordre du jour pur et simple, un débat aussi grave, a montré que la question est de celles sur lesquelles il faut passer sans trop appuyer.

On s'explique, on comprend et l'on partage, cela va sans dire, le sentiment patriotique qui fait regretter de voir notre matériel de guerre confié à des navires anglais, l'on conçoit que des sentiments de suspicion aient pu naître au sujet des conditions dans lesquelles les armateurs d'outre-Manche remplissent la mission qu'ils ont acceptée — contre bon argent comptant — et l'on admet, sans difficultés, que le fait lui-même d'avoir recours à ceux qui sont nos pires adversaires à Madagascar, ne sera probablement pas de nature à rehausser notre prestige aux yeux des Hovas.

Mais, en ce bas-monde, il faut prendre les choses telles qu'elles sont et subir les nécessités, parfois inductibles, qui s'imposent.

On ne saurait au surplus, rejeter toute la responsabilité sur les ministres, obligés cependant de répondre, devant le Parlement, d'actes auxquels ils demeurent, en somme, presque étrangers. Ils donnent des ordres généraux, pour l'exécution desquels ils doivent s'en rapporter aux bureaux et signer de confiance.

Or, les bureaux ce sont les « bureaux », c'est-à-dire une puissance contre laquelle à la marine surtout — se brisent toutes les bonnes volontés.

Les bureaux ne voient, en toute chose, que le côté administratif, qui n'est presque jamais le côté pratique.

Quand deux bureaux sont aux prises — tels en l'affaire des transports pour Madagascar, les bureaux de la guerre et les bureaux de la marine — cela devient terrible.

Le régime, cela est indéniable, entre messieurs les bureaucrates des divers ministères, une animosité déplorables, dont les contribuables et quelquefois le pays lui-même supportent les frais.

Vous vous rappelez ce qui arriva lors de l'expédition du Dahomey?

Et vous venez de voir quel rôle ont joué les « bureaux » dans les préparatifs de l'expédition de Madagascar.

Or l'armée et la marine ne sont que deux éléments de la force militaire de la nation.

Il ne devrait donc n'y avoir entre elles ni antagonisme, ni rivalité, ni jalousie, pas plus qu'entre deux corps d'armée ou deux régiments.

Une réforme s'impose. Quand se réalisera-t-elle?

Faudra-t-il en arriver à n'avoir qu'un seul ministre de la Défense nationale, avec deux chefs d'état-major, l'un pour la guerre, l'autre pour la marine?

Et encore serait-ce là une solution définitive?

Cette question des transports pour Madagascar, a eu, aussi, son côté politique.

La Chambre y a manifesté sa tendance à émietter de plus en plus sur les attributions du pouvoir exécutif.

Aux termes de la constitution, ce n'est pas le Parlement qui gouverne, mais le Président de la République et ses ministres.

Or, si la Chambre en arrive à s'occuper de tout — même, comme il y a quelques années, de la chaussure des troupes — elle dépassera forcément son droit de contrôle, et le pouvoir exécutif ne sera plus qu'un rouage inutile.

Cela, c'est la pure tradition de la convention.

Quand la Chambre a voté un crédit, c'est au gouvernement qu'il appartient d'en user, sous sa responsabilité.

Voilà donc la vraie doctrine constitutionnelle.

Je sais bien que pour beaucoup de gens, la constitution n'est plus bonne qu'à être révisée.

Ne ferait-on pas mieux de commencer par l'appliquer dans son esprit, et même dans sa lettre?

Le Président de la République n'est pas fait simplement pour donner des dîners et des bals, voyager à travers la France, inaugurer des expositions ou des concours, passer des revues, etc., obéir servilement aux volontés ou aux caprices de la Chambre.

Il est le chef de l'Etat, et comme tel son autorité doit être assise sur des bases inébranlables. Que le Parlement renverse les ministres, c'est son affaire, mais qu'il émiette sur les droits les plus nécessaires de l'exécutif, cela nous conduirait à la confusion des pouvoirs, la pire des anarxies.

Tant que le chef de l'Etat ne sera pas placé au-dessus des querelles des partis, des violences de certaines polémiques, on n'aura ni compris, ni appliqué la constitution telle qu'elle devrait être comprise et appliquée pour le bien du pays et de la République.

Au moment où j'écris, Rocheport fait son entrée dans sa bonne ville de Paris.

Je vois défilé sous ma fenêtre les théories de badauds, empressés à aller jouer un peu au « révolutionnaire », en acclamant l'exilé d'hier.

Rocheport est resté l'enfant gâté des

Parisiens, et il peut écrire, sans risquer de ne plus être pris au sérieux par ces excellents manifestants toujours prêts à hurler pour le plaisir de hurler, que le « soleil d'aujourd'hui, c'est le soleil d'aujourd'hui ».

Cela serait amusant, s'il n'était profondément triste d'avoir à constater le déplorable effet que nos « gamineries » produisent à l'étranger.

Il peut être très drôle de jouer une farce au gouvernement en acclamant Rocheport ou Gerault-Richard, mais nos ennemis et nos amis eux-mêmes ne se demanderont-ils pas si le vent de folie qui souffle en certains milieux, n'a pas gagné la France entière et troublé tous les esprits à la fois?

Nos ennemis s'en réjouiraient, nos amis s'en attristeraient. Qu'à donc la France à gagner à cela? Rien.

Et n'est-ce pas temps de réagir un peu? — Triste, en somme, n'est-ce pas la journée d'aujourd'hui, si nous n'avions eu le spectacle consolant des magnifiques funérailles du maréchal Canrobert, de ce deuil patriotique où l'âme de la patrie a plané sur la foule, et où se sont retremées, dans le souvenir des gloires du passé, les espérances de l'avenir.

UN PARISIEN.

LETTERE DE SUISSE

Berne, 3 février.

Je viens de quitter Zurich où il fait un beau froid de 20°. Le service de la grande navigation est interrompu.

C'est le grand jour de la votation populaire sur le référendum concernant la représentation diplomatique. On craint que le peu d'ardeur qu'apportent les électeurs par ce froid sibérien, ajouté à l'indifférence de la masse électorale pour ce sujet peu connu, ne fournisse que de piètres résultats.

Les partis en Suisse, se sont groupés. Radicaux et conservateurs marchent la main dans la main au scrutin en faveur de la loi très nécessaire pour les intérêts suisses à l'étranger. Le parti socialiste s'agit aussi fait cause commune.

Le parti catholique ultramontain déjà fauteur du *Beuzet*, qui a si pitoyablement échoué, donne un grand appui par les indépendants du socialisme ouvrier fort heureusement sans influence dans le pays.

Cette coalition est du reste sévèrement appréciée.

Je viens de lire une étude fort intéressante intitulée : *Législation pour le peuple en Suisse*, due à la plume experte de M. Adolphe Dunant, attaché d'ambassade à Berne, et fils de M. Albert Dunant, président du Conseil d'Etat de Genève.

C'est un excellent travail très utile à consulter.

Effet des syndicats : L'association des cordonniers suisses, dont le siège est à Zurich, a nommé une commission à l'effet d'organiser dans toute la Suisse, pour faire en commun les achats de matières premières.

A Berne, on recommence à parler de la Banque d'Etat. On sent que l'époque de la rentrée des Chambres fédérales s'approche. C'est une grosse question, pleine de périls.

La commission de la Banque d'Etat du Conseil national se réunit mardi à Zurich.

Zemp, qui, tout en étant président de la Confédération pour 1895, est resté chef du département des chemins de fer (cumul qu'en France on n'accepterait pas, mais qui, en Suisse, est très compréhensible) va terminer son rapport basé sur le rachat par l'Etat d'après les concessions.

Ce rapport sera présenté à l'approbation du Conseil fédéral dans une quinzaine de jours.

Le peuple bernois vote aujourd'hui, en plus du fédéral, sur un référendum cantonal concernant la suppression de la loi du 13 mars 1886, sur la vaccination obligatoire. Il faut remarquer que là aussi c'est le parti ultramontain qui a provoqué l'agitation à laquelle le parti socialiste est assez sage cette fois pour ne pas s'associer. Tout porte à croire que, dans l'intérêt de l'hygiène, la loi sera conservée.

Il se fait un grand tapage à l'état-major du département fédéral militaire.

On se plaint du manque de discipline et des abus dans les classements.

M. le major Fritz Gertsch a commis la faute d'écrire une brochure militaire signalant les progrès de l'hygiène dans l'armée suisse. Soldat, il a eu tort d'écrire, à ce propos, des vérités, qu'on dit exagérées.

Pourtant, tout n'est pas pour le mieux, puisque la presse soulignait, il y a dix jours, quelques irrégularités à propos des derniers classements, et qu'avant hier, le chef de l'armée de la cavalerie, M. le colonel Wille, donnait sa démission pour une nomination faite par le département militaire fédéral, contre son avis, et peut-être aussi à cause du blâme adressé au major Gertsch dont il partageait l'opinion.

Tout est bien qui finit bien. M. le colonel Wille vient de retirer sa démission, mais les causes restent.

Le Champ-Clos est ouvert à Berne et l'on s'y bat à la rapière comme au temps de la chevalerie... mais ce n'est plus pour une belle fille, il y a eu mensurage dernièrement, et deux sections d'élèves d'adjudants ont croisé le fer. Il en est resté de nombreuses égratelines et quelques blessures graves.

Cette affaire du *Schaenzli* préoccupe l'opinion. On trouve ces mœurs trop allemandes, et le Conseil de l'Université doit prendre des mesures rigoureuses.

Lausanne, sous la neige, avec ses villas en gradins et sa vieille église dominant université et palais cantonaux, présente un aspect tout particulièrement pittoresque. De l'autre côté du Flon, les jardins de Montbenon sont tout blancs. Au milieu se trouve le beau palais du Tribunal fédéral.

Il vient de s'y plaider un procès de presse fort important et qui fera jurisprudence.

La Tribune de Genève, de création ancienne et très répandue, qui se publie à Genève, mais se vend aussi dans le canton de Vaud, avait attaqué la Tribune de Lausanne, de création plus récente, mais dont l'importance est aujourd'hui incontestée, qui s'édite et paraît à Lausanne et dans le canton de Vaud, mais a des lecteurs à Genève, dont le nombre augmente, en usurpation de titre et de concurrence déloyale.

Deux avocats renommés : MM. de Meuron, l'aimable député de Lausanne, pour Lausanne, et Borel, du barreau de Neuchâtel, pour Genève, étaient à la barre. Le président de la première section du tribunal fédéral, était M. Soldau, juriste éminent. J'ai assisté à l'audience.

Le tribunal fédéral a décidé en substance que le titre de Tribune était un titre générique appartenant à tout le monde ; que la différence de format, de genre, de titre et de caractères de la Tribune de Lausanne ne pouvaient constituer une concurrence à la Tribune de Genève, et déboute celle-ci de toutes ses prétentions en la condamnant de plus aux frais et dépens.

Le jugement de première instance du tribunal cantonal vaudois se trouvait ainsi confirmé.

La Tribune de Genève, grand journal très lu, très connu, aurait pu se dispenser de faire ce procès. La Tribune de Lausanne, de plus en plus estimée, a aujourd'hui pour unique propriétaire un grand industriel de Zurich, M. Martin Wolgast.

Le 15 présidents dans la Tribune de Lausanne cette nouvelle que deux habitants d'Eschollens, district près de Lausanne, M. et Mme Vauthier, aujourd'hui propriétaires de l'Hôtel du Lion-d'Or, ont été plusieurs années au service de M. Félix Faure et ne tarissent pas en éloges du président de la République française.

Le vœu récent du Conseil général du Rhône a produit à Genève une excellente impression et ce vœu qui ressuscite encore davantage les liens existant entre Genève et Lyon a été reproduit in-extenso dans le Bulletin commercial de la Chambre de commerce suisse de Genève.

Les électeurs Genevois sont nuyés dans les référendums. Il y en a quatre d'un coup aujourd'hui. On leur demande de ne pas se tromper dans leurs votes. Il ne faudrait pas exiger cela de beaucoup d'électeurs français.

Donc votes : 1° sur la représentation diplomatique qui passera ; 2° sur les époques de session du Grand Conseil ; 3° sur le référendum facultatif ; 4° sur le droit d'initiative populaire (ces deux derniers en matière municipale).

A Genève comme à Zurich, les ultramontains et les socialistes indépendants votent de la même manière pour le référendum fédéral, mais ils se séparent pour les référendums cantonaux et municipaux à propos desquels il est difficile de pronostiquer des résultats.

Ma prochaine lettre de Genève abordera certaines questions cantonales et douaniers.

SYLVAIN NOEL.

Service téléphonique

TERRIBLE

Explosion de Grisou

A MONTCEAU-LES-MINES

Cinquante victimes

Montceau-les-Mines, 4 février, 10 h. mat. Une terrible explosion de grisou s'est produite ce matin à cinq heures, dans le puits Sainte-Eugénie.

La nouvelle s'en est répandue aussitôt et les secours ont été organisés par les autorités avec l'aide de toute la population accourue sur les lieux.

L'émotion est énorme.

Montceau, 10 heures 45.

On a retiré actuellement 19 morts et dix blessés.

On craint que le nombre des victimes n'atteigne le chiffre de quarante et le dépasse même.

C'est exactement dans l'étage 333, du puits Sainte-Eugénie, placé sous la direction du maître-mineur Laurent Boucher, que la catastrophe s'est produite.

On rappelle qu'une explosion de grisou avait eu lieu, il y a environ vingt ans, dans le même puits, appelé alors « Puits Cinq-Sols ».

Des réparations importantes avaient été faites depuis le puits Sainte-Eugénie était le plus beau de la concession de Montceau.

Les Causes de la catastrophe

Montceau, 11 h. 45.

Hier, à midi, un commencement d'incendie s'était déclaré dans une galerie du puits Sainte-Eugénie, dans le voisinage des anciens travaux.

Des travaux de protection consistant en barrières destinées à empêcher l'arrivée de l'air frais sur le foyer d'incendie avaient été commencés de suite et poussés aussi activement que possible.

On espérait être arrivé à circonscire le foyer, quand ce matin, à cinq heures et quart, une terrible explosion se produisit derrière les barrières, les démolissant et décimant les ouvriers qui y travaillaient.

chairs déchiées poussent des cris affreux.

Autour du puits se trouvent des amas de chair brulée et de sang coagulé.

Plusieurs milliers de personnes entourent le puits.

Les femmes et les enfants réclament leurs parents à grands cris et sanglotent.

La consternation est générale.

Les Victimes

Montceau, 11 h. 30.

A l'heure actuelle on a remonté 21 cadavres et huit mineurs blessés plus ou moins grièvement.

La plupart des morts sont à peine reconnaissables tant ils ont été défigurés par l'explosion.

Ceux qu'on a reconnus jusqu'à présent sont les nommés Vacher, Henri, Flèche, Tourant, Grand père et fils, le maître-mineur Laurent Boucher, le chef de poste Bandot, Foulouix Jacques Léger, Nicolas Marlot, Bernard Gabriel, Guétard, Lapray, Durand François, Parise, Jean Bertrand, Charles Gabon.

Quatre cadavres n'ont pu être reconnus. Familles blêmes, les nommés Meunier père et fils et Gaillot Louis ont pu regagner leur domicile après avoir reçu des soins à l'hôpital.

Ajoutons que trois chevaux ont péri.

Les secours

Montceau, 4 h. 35.

M. d'Aurac, secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire; le sous-préfet de Chalon; le procureur de la République, sont arrivés par les premiers trains; M. Savron, ingénieur du puits; M. de Gournay, gérant de la mine et toutes les autorités se tiennent en permanence à l'entrée du puits, au milieu de la foule.

Si le poste entier qui se composait de 250 mineurs, sous la direction de Laurent Boucher, était descendu dans le puits ce matin, la catastrophe aurait eu de bien plus graves proportions.

Aucun nouveau cadavre n'a été remonté encore.

On travaille toujours activement à débayer la galerie.

L'événement demeure indescriptible en ville.

Paris, 7 h. soir.

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, partira demain pour Montceau, après avoir assisté au Conseil des ministres qui

tion de dix chaires nouvelles. C'est tout ce qui est compatible avec le développement du personnel actuellement formé. La commission repousse donc l'amendement de M. Ricard.

Par 261 voix contre 231 l'amendement est rejeté.

M. l'abbé Lemire propose une réduction de 50.000 fr. sur le chapitre 7 (matériel de l'enseignement agricole et des établissements d'élevage), réduction qui serait compensée par une augmentation de traitements pour les instituteurs primaires, qui seraient chargés de faire des cours pratiques d'agriculture.

M. Gadaud fait observer que le ministère de l'Agriculture ne peut pas empêcher sur le ministère de l'Instruction publique pour augmenter les traitements d'instituteurs. L'amendement est repoussé.

Le chapitre 8 est adopté.

Les chapitres 7 et 8 sont adoptés.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

M. Mazières, sur le chapitre 9, présente quelques observations en faveur de la création de Chambres d'agriculture et de la réforme des droits sur les successions qui permettra de dégrever l'agriculture.

Le chapitre 9 est adopté.

Les chapitres 10 à 12 sont adoptés.

LA FRAUDE DES BEURRES

M. Guillemin demande une augmentation de 10.000 francs sur le chapitre 13 (exécution des lois et règlements) pour assurer la répression de la fraude sur la vente des beurres.

M. Gadaud. — Nous sommes désarmés. (Exclamations.)

M. le Hérissé. — Acceptez l'amendement et vous créerez des agents spéciaux. (Très bien! Très bien!)

M. Gadaud. — La répression ne pourra être efficace que lorsque vous aurez voté la loi qui vous est actuellement soumise.

M. de Macqu. — On devrait au moins appliquer les ordonnances de police et empêcher de vendre pour du beurre ce qui n'est pas du beurre. (Très bien! Très bien!)

M. Cornudet, rapporteur, déclare que la commission, d'accord avec le gouvernement, repousse l'amendement.

L'amendement est néanmoins adopté par 267 voix contre 255.

Les chapitres 13 à 17 sont adoptés.

LES ÉPIZOOTIES

M. Lechevallier sur le chapitre 18 (services des épidémies), se plaint du service de désinfection des wagons à bestiaux.

M. Pichon réclame des indemnités pour les éleveurs dont les troupeaux sont décimés.

M. Gadaud promet d'examiner la question.

M. Pichon. — Voilà douze ans qu'on nous fait la même promesse. (Mouvements divers.)

Les chapitres 18 à 24 sont adoptés.

LES HARAS

MM. Edmond Blanc, Pédelidou et Bourge estimant que l'Etat ne fait pas assez de sacrifices pour les haras.

M. Gadaud répond qu'il lui sera peut-être possible de relever légèrement le crédit.

M. Rioteau présente quelques observations sur l'emploi des fonds provenant du pari mutuel.

Les articles 25 à 30 sont adoptés.

Les chapitres 31 à 35 du budget de l'agriculture sont adoptés.

LE CANAL DE PIERRELATTE

M. Ducos propose de distraire du chapitre 36 la somme de 40.000 francs et de l'affecter à l'annuité de l'emprunt contracté par le Crédit Foncier pour l'achèvement du canal d'irrigation de Pierrelatte.

L'orateur critique longuement la question financière de la Compagnie concessionnaire dont il demande la déchéance.

M. Viger. — Vous savez bien qu'aux termes du cahier des charges, la déchéance n'est pas possible. (Exclamations.)

Voix à droite. — Quel est le ministre qui a signé cela?

M. Viger. — Vous m'en demandez trop. (Murmures.)

M. Ducos attaque la nouvelle combinaison financière imaginée par la Société.

M. Marcel Habert. — Demandez une commission d'enquête. (Bruits.)

Cris nombreuses. — Aux voix! La clôture!

M. Habert. — Écoutez donc! On vous démontre comment l'Etat est volé. (Bruits.)

M. Ducos. — Oui, je veux vous signaler les agissements de cette compagnie qui n'a pas même de comptabilité. Il faut que je remonte à quelques années. (Exclamations.)

Voix nombreuses. — La clôture! La clôture!

M. Ducos poursuit son discours.

Voix à gauche. — Reposez-vous! A demain! Une séance de nuit! (Bruits prolongés.)

M. Ducos. — La Compagnie n'est pas seule coupable, l'administration préfectorale a sa part de responsabilité. (Applaudissements à droite.)

La Compagnie a fait payer indûment à un petit propriétaire d'une parcelle de 67 ares une redevance annuelle de 36 francs, pendant trois ans. (Bruits.) — Interruptions.

— Cris: Assez! Assez!

L'orateur termine en demandant au ministre de mettre un terme à ces abus. (Applaudissements à droite.)

M. le commissaire du gouvernement répond que M. Ducos n'a pas présenté sous une véritable forme la situation du canal de Pierrelatte. Le ministre de l'Agriculture d'alors, M. Devèze a simplement approuvé la convention passée avec la Compagnie des Baignolles.

En traitant avec le Crédit Foncier, les actionnaires du canal de Pierrelatte ont usé de leur droit. Ni le gouvernement ni M. Devèze ne méritent aucun reproche. (Très bien! Très bien!)

L'amendement de M. Ducos est repoussé.

Les chapitres 36 à 39 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La Catastrophe de Montcau

M. Sarrien demande si le ministre des travaux publics a sa disposition des crédits suffisants pour secourir les familles des victimes de la catastrophe de Montcau-les-Mines.

M. Dupuy-Dutemps répond que le président de la République a envoyé 200.000 fr. Le ministre de l'Intérieur a envoyé également des secours. (Très bien, très bien.)

Lorsque nous serons renseignés sur l'étendue du sinistre et le nombre des victimes, nous déposerons un projet de crédit. (Applaudissements.)

M. Goujat et Basy déposent chacun une demande de crédits pour les victimes.

M. Dejeante propose de nommer une commission d'enquête pour rechercher les causes de la catastrophe. (Bruits.)

M. Dupuy-Dutemps déclare que le gouvernement est déterminé à rechercher les responsabilités. Ce n'est pas à une commission d'enquête qu'il appartient d'étudier les moyens d'éviter les catastrophes. (Très bien, très bien.)

Nous vous demanderons de voter un projet modifiant la législation minière. (Applaudissements.)

M. Ricard se plaint du retard apporté à l'examen de la loi sur la responsabilité des accidents.

M. Ribot regrette que la France se soit laissée devancer par une nation voisine son terrain et promet de hâter le vote de cette loi. (Très bien! Très bien!)

M. Dupuy-Dutemps s'engage à publier le rapport de l'enquête du gouvernement sur l'accident de Montcau.

M. Dejeante retire sa motion.

Après l'éloge funèbre de M. Batiot, député de la Vendée, prononcé par M. Brisson, la séance est levée à 7 heures 35 et renvoyée à demain.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE

(De notre rédacteur spécial)

Paris, 4 février

Enfin nous voilà donc revenus à ces bonnes petites séances consacrées au budget, séances dont aucun incident ne vient troubler le calme reposant, où l'on fait sans bruit beaucoup de besogne.

Les orateurs viennent tour à tour raconter leur petite affaire à la tribune, demandant une augmentation sur tel chapitre, une réduction sur tel autre, le ministre répond ou à son défaut le rapporteur, après quoi on vote et l'on repart.

Tout cela est fort utile assurément, mais ne fait guère l'affaire du public des galeries, lequel privé des documents parlementaires qui seuls pourraient lui permettre de suivre la discussion, ignorant jusqu'au nom des orateurs, cherche vainement à comprendre. Pour les curieux, en effet, rien ne vaut les séances à tapage et les tribunes qui sont comblées lorsqu'on sait qu'il y aura du chahut, que les divers partis se traîneront réciproquement dans la boue, sont à peu près désertées quand la Chambre fait paisiblement et sérieusement les affaires du pays.

Le public, d'ailleurs, n'est pas seul à se montrer friand des scandales. Les députés, il faut bien le dire, ont le même goût prononcé pour le boucan.

Soyons juste pourtant, aujourd'hui, bien qu'aucun incident ne fut à prévoir, la Chambre était fort nombreuse. C'est qu'aussi l'on avait à discuter le budget de l'agriculture et que ce budget intéresse tout le monde. L'agriculture n'est-elle pas une des mamelles de la France?

Par exemple, les bancs occupés d'ordinaire par les socialistes étaient littéralement déserts. Ah! si l'agitation d'une interpellation tapageuse, d'un débat purement politique, fournissait matière à des discours aussi pompeux que stériles! Mais s'occuper des paysans, s'efforcer d'améliorer par des moyens pratiques le sort de ces vaillants travailleurs du sol, qui contribuent pour une bonne part à la richesse de notre pays! Franchement, cela ne vaut pas la peine de se déranger!

Après un discours de deux longues heures de M. Ducos, sur le canal de Pierrelatte, nous avons eu un incident, d'ailleurs prévu, relativement à l'épouvantable catastrophe qui vient de plonger dans le deuil la population de Montcau-les-Mines.

Comme il était fort tard, tout s'est bien passé. Les quelques socialistes présents se sont montrés raisonnables et on s'est remis au gouvernement du soin d'évaluer les crédits qui seront nécessaires pour soulager toutes les misères.

Après un discours de deux longues heures de M. Ducos, sur le canal de Pierrelatte, nous avons eu un incident, d'ailleurs prévu, relativement à l'épouvantable catastrophe qui vient de plonger dans le deuil la population de Montcau-les-Mines.

Comme il était fort tard, tout s'est bien passé. Les quelques socialistes présents se sont montrés raisonnables et on s'est remis au gouvernement du soin d'évaluer les crédits qui seront nécessaires pour soulager toutes les misères.

Après un discours de deux longues heures de M. Ducos, sur le canal de Pierrelatte, nous avons eu un incident, d'ailleurs prévu, relativement à l'épouvantable catastrophe qui vient de plonger dans le deuil la population de Montcau-les-Mines.

Comme il était fort tard, tout s'est bien passé. Les quelques socialistes présents se sont montrés raisonnables et on s'est remis au gouvernement du soin d'évaluer les crédits qui seront nécessaires pour soulager toutes les misères.

Après un discours de deux longues heures de M. Ducos, sur le canal de Pierrelatte, nous avons eu un incident, d'ailleurs prévu, relativement à l'épouvantable catastrophe qui vient de plonger dans le deuil la population de Montcau-les-Mines.

Comme il était fort tard, tout s'est bien passé. Les quelques socialistes présents se sont montrés raisonnables et on s'est remis au gouvernement du soin d'évaluer les crédits qui seront nécessaires pour soulager toutes les misères.

Après un discours de deux longues heures de M. Ducos, sur le canal de Pierrelatte, nous avons eu un incident, d'ailleurs prévu, relativement à l'épouvantable catastrophe qui vient de plonger dans le deuil la population de Montcau-les-Mines.

Comme il était fort tard, tout s'est bien passé. Les quelques socialistes présents se sont montrés raisonnables et on s'est remis au gouvernement du soin d'évaluer les crédits qui seront nécessaires pour soulager toutes les misères.

Après un discours de deux longues heures de M. Ducos, sur le canal de Pierrelatte, nous avons eu un incident, d'ailleurs prévu, relativement à l'épouvantable catastrophe qui vient de plonger dans le deuil la population de Montcau-les-Mines.

Comme il était fort tard, tout s'est bien passé. Les quelques socialistes présents se sont montrés raisonnables et on s'est remis au gouvernement du soin d'évaluer les crédits qui seront nécessaires pour soulager toutes les misères.

Après un discours de deux longues heures de M. Ducos, sur le canal de Pierrelatte, nous avons eu un incident, d'ailleurs prévu, relativement à l'épouvantable catastrophe qui vient de plonger dans le deuil la population de Montcau-les-Mines.

Comme il était fort tard, tout s'est bien passé. Les quelques socialistes présents se sont montrés raisonnables et on s'est remis au gouvernement du soin d'évaluer les crédits qui seront nécessaires pour soulager toutes les misères.

Après un discours de deux longues heures de M. Ducos, sur le canal de Pierrelatte, nous avons eu un incident, d'ailleurs prévu, relativement à l'épouvantable catastrophe qui vient de plonger dans le deuil la population de Montcau-les-Mines.

Comme il était fort tard, tout s'est bien passé. Les quelques socialistes présents se sont montrés raisonnables et on s'est remis au gouvernement du soin d'évaluer les crédits qui seront nécessaires pour soulager toutes les misères.

Après un discours de deux longues heures de M. Ducos, sur le canal de Pierrelatte, nous avons eu un incident, d'ailleurs prévu, relativement à l'épouvantable catastrophe qui vient de plonger dans le deuil la population de Montcau-les-Mines.

Comme il était fort tard, tout s'est bien passé. Les quelques socialistes présents se sont montrés raisonnables et on s'est remis au gouvernement du soin d'évaluer les crédits qui seront nécessaires pour soulager toutes les misères.

Après un discours de deux longues heures de M. Ducos, sur le canal de Pierrelatte, nous avons eu un incident, d'ailleurs prévu, relativement à l'épouvantable catastrophe qui vient de plonger dans le deuil la population de Montcau-les-Mines.

Comme il était fort tard, tout s'est bien passé. Les quelques socialistes présents se sont montrés raisonnables et on s'est remis au gouvernement du soin d'évaluer les crédits qui seront nécessaires pour soulager toutes les misères.

Après un discours de deux longues heures de M. Ducos, sur le canal de Pierrelatte, nous avons eu un incident, d'ailleurs prévu, relativement à l'épouvantable catastrophe qui vient de plonger dans le deuil la population de Montcau-les-Mines.

La Bande Areski

DIX CONDAMNATIONS À MORT

Alger, 4 février.

Après une nuit entière de délibération, le jury a rendu son verdict, ce matin à sept heures.

La cour se retire pour délibérer et revient à neuf heures avec les sentences suivantes :

Sont condamnés à mort : Areski, Abdou, Amokran, Mohammed-Said, Amaraoui-Mohamed, Amaraoui-El-Hadi, Mohamed-Oudid, Abd-El-Nasser, Ali-Ben-Mohamed, Mohamed-Ouboujina.

Sont condamnés à vingt ans de travaux forcés : Areski-Oudid, Lounes-Ben-Mohamed, Said-Douidid, Said-Ben-Mohamed, Ali-Oudid.

Sont acquittés : Mohamed-Natsaid, Amaraoui-Mohamed-Bachi-Ben-Mziân.

Les condamnés ont accueilli le verdict sans émotion.

CAVROCHE MALFAISANT

Paris, 4 février.

Sous ce titre : Les deux Frances, M. Georges Duruy, dans le *Figaro*, établit un parallèle entre les deux événements dont Paris a été, dimanche, le théâtre. Après avoir fait un magnifique tableau des obsèques du dernier maréchal de France, M. Georges Duruy, passant à la contre-partie, dépeint en ces termes le retour de Rochefort :

A l'autre bout de Paris, à la gare du Nord, un homme débarque, qui revient d'Angleterre. Une foule immense s'est aussi portée à sa rencontre. Epreuves de la Commune et du Boulangisme, révolutionnaires, socialistes, radicaux, caméléons à la voix émailée, voyous blêmes à la face vicieuse, coupeurs du pavé de Paris ou de la politique, futurs candidats aux élections municipales ou autres, réfractaires et déclassés, tous sont là, attendant, pleins d'amour, celui qui va paraître. Et de cette foule s'élève une rumeur confuse qui dirait, si l'on parvenait à la condenser en paroles :

« Gloire à toi, dont le rire ardent et vainqueur a tout atterré, dont l'œil de tous les bons ouvriers qui ont supe cette ville, au cœur qui croute, tu es le meilleur, ayant été le plus infatigable. Tu as descellé les fortes assises de discipline, de respect, d'autorité, qui depuis des siècles portaient l'idée. Viens nous guider à l'assaut de ce qui reste debout encore parmi les ruines de cette maison détestée. Achève ton œuvre! Rapporte-nous des injures nouvelles contre le soldat, contre le magistrat, contre le prêtre, contre le gouvernement, contre le chef de l'Etat! Salut à toi, semeur de révolte, de discord et de haine! Regarde-nous et vis la belle moisson que ton grain a fournie! »

Et tandis que l'on achève de sceller la pierre tombale sur le cercueil où dort pour l'éternité le dernier des maréchaux de France, — le gendarme malfaisant qui ricane depuis trente ans sur le décomposé de la Patrie à laquelle il préside, M. Rochefort rentre dans sa bonne ville de Paris.

Voici la conclusion de M. Georges Duruy :

J'ai promis de vous montrer deux Frances. L'une était aux Invalides avec Canrobert — l'autre à la gare du Nord avec Rochefort. Choisissez.

L'annulation des employés de chemins de fer

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, vient d'adresser au directeur des chemins de fer de l'Etat la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

La Chambre des députés a, dans sa séance du 28 janvier, manifesté le désir de voir le gouvernement inaugurer la présidence de M. Félix Faure par un ensemble de mesures de clémence.

Pour donner, en ce qui concerne mon département, satisfaction à ce désir, j'ai résolu de vous inviter à faire bénéficier les employés des chemins de fer de l'Etat d'une remise des peines disciplinaires prononcées contre eux jusqu'à ce jour.

Je vous prie, M. le Directeur, de vouloir bien prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution des volontés manifestées par la Chambre des députés.

ECHOS ET NOUVELLES

Paris, 4 février.

Les obsèques de M. de Douville-Maillefeu. Aujourd'hui, à midi, ont eu lieu les obsèques civiles de M. de Douville-Maillefeu, député de la Somme.

Le deuil était conduit par le vicomte de Douville-Maillefeu, lieutenant de dragons. Dans le cortège, très nombreux, on remarquait, outre les représentants de la Chambre, beaucoup de notabilités politiques et littéraires et des délégations du département de la Somme.

Le char disparaissait sous les palmes et les couronnes.

Vers une heure, le corps arrivait au Père-Lachaise, où, selon le désir exprimé par M. de Douville-Maillefeu, a eu lieu l'incinération.

L'affaire Allez en cassation. L'affaire Allez, qui devait venir aujourd'hui en pourvoi devant la Cour de cassation, a été renvoyée à huitaine par suite de l'indisposition d'un conseiller.

Les ennemis de la grandeur. Au cours d'une promenade pédestre faite hier dans Paris par M. Félix Faure, accompagné du seul commandant Mareau, un incident assez amusant s'est produit, dont s'est fort divertie le chef de l'Etat.

A l'entrée de l'avenue des Champs-Élysées, un gamin s'arrêta devant les deux piétons et, tout à coup, calme, en levant sa casquette :

— Vive le président!

— Tais-toi donc, fait le commandant Mareau; le président ne veut pas être reconnu.

Et il met une pièce blanche dans la main de Gavroche qui, transporté de joie, crève un redoublement d'énergie!

— Merci, m'sieur! Vive Félix Faure!!

CINQ VIEILLARDS ASPHYXIÉS

Poitiers, 4 février.

Une lamentable catastrophe s'est produite cette nuit à l'asile des Petites-Sœurs des Pauvres, situé au faubourg de la Tranchée.

Cinq vieillards, qui étaient chargés du soin de la bûche du jardin, et qui logeaient tous dans la même chambre, allaient, hier soir, un fourneau avec, allumage pour combattre la température très rigoureuse que nous subissons ici.

Ils chargèrent probablement ce fourneau plus qu'à l'habitude. Après cette opération, ils se couchèrent.

Ce matin, d'autres domestiques surpris de ne pas les voir allèrent pour les éveiller; ils se trouvèrent en présence de cinq cadavres.

Voici les noms des malheureux décédés : Alexandre Dubois, soixante-dix ans; François Joli, soixante-dix ans; François Mesmaux, soixante-onze ans; François Bellin, quatre-vingt-un ans; Vincent Populin, soixante-huit ans.

Ces malheureux ont succombé à l'asphyxie.

A L'ÉTRANGER

M. GIOLITTI

Berlin, 4 février. — M. Giolitti a reçu, par l'entremise de l'ambassade d'Italie, un mandat de comparution devant les tribunaux italiens, mais, écartant aux vives instances de sa famille, il ne rentrera pas en Italie. Il restera à Berlin jusqu'après les élections générales.

MARIAGE DU ROI DE SERBIE

London, 4 février. — On télégraphie de Vienne au *Daily Chronicle* que le roi Alexandre de Serbie a demandé en mariage la princesse Sibyl de Hesse.

La princesse a été agréée, mais il devra renouveler sa demande dans deux ans.

LE REFERENDUM EN SUISSE

Berne, 4 février. — Le peuple suisse a rejeté, par 222.396 voix contre 171.132, la loi fédérale sur la représentation diplomatique que suisse à l'étranger, réglant la situation des diplomates et instituant des consuls de carrière.

La représentation diplomatique actuelle ne subit donc aucune modification.

LES ÉLECTIONS BULGARES

Sofia, 4 février. — Le résultat des élections est favorable au gouvernement. Sur vingt élections supplémentaires, dix-huit de ses partisans ont été élus.

Parmi les candidats qui ont échoué se trouve M. Stambouloff.

ÉCHOUE DE L'AMÉRIQUE

Panama, 4 février. — Le paquebot *Amérigo*, de la compagnie Transatlantique, vient de s'échouer sur les côtes de Colombie.

Il est possible, par suite de l'état de révolution du pays, que cet accident soit dû à l'extinction des phares.

L'INCIDENT HISPANO-MAROCAIN

Madrid, 4 février. — Le bruit court que l'ambassade marocaine abrégera son séjour à Madrid, laissant au ministre Sidi-Mohamed-Torres, le soin de négocier avec le ministre d'Espagne à Tanger, le règlement de l'incident actuel et des autres questions que la mission devait traiter.

AMBASSADEURS D'ITALIE

Rome, 4 février.

Le roi a signé hier des décrets nommant des titulaires aux ambassades vacantes.

Le comte Toriell, récemment ambassadeur à Londres, est nommé à Paris; M. Curtopassi, à St-Petersbourg; M. Catalani, passe de Constantinople à Londres, où il a déjà été comme chargé d'affaires.

M. le comte Toriell était en Piémont, lorsqu'une dépêche du ministère est venue l'appeler à Rome hier. Aussitôt arrivé, il a eu une conférence avec M. le baron Blanc, ministre des affaires étrangères. Le gouvernement ne voulant pas que l'ambassade de Paris reste plus longtemps sans titulaire, a invité M. Toriell à partir le plus tôt possible. Il est probable qu'à la fin de la semaine prochaine, le comte Toriell rejoindra son poste.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Prise de l'île de Liu-Kung

Shanghai, 4 février.

Les Japonais ont pris l'île de Liu-Kung, qui commande l'entrée de la rade de Wei-Hai-Wei après un combat désespéré. Il y a eu de nombreux morts et blessés des deux côtés. La canonade a duré plusieurs heures; elle a été très meurtrière.

Au plus fort du combat, dix navires japonais mirent leurs canots de débarquement à la mer et lancèrent plusieurs compagnies de marins à l'assaut des batteries de terre, qui furent prises l'une après l'autre.

Une bataille imminente

Hai-Tcheng, 4 février.

Une grande bataille est imminente sur le Hai-Chou, affluent du Lia-Ho.

Les Chinois de New-Chwang, au nombre de 40.000, remontent le fleuve; ils ont l'air de vouloir offrir la bataille aux Japonais.

Le général Nodzu est bien retranché à Hai-Tcheng.

Le général Nogi, qui commande la 22^e division japonaise, est parti de Kai-Ping, se dirigeant sur Ying-Tau, près de New-Chwang, à l'embouchure du Lia-Ho.

Un incident

Shanghai, 4 février.

Quelques officiers du navire américain *Concord* étant allés à terre à Chin-Kiang pour chasser ont tué accidentellement un Chinois. La populace, furieuse, s'est saisie de ces officiers et les a emmenés prisonniers. Le commandant américain a envoyé à terre une compagnie de débarquement avec ordre de ramener les officiers coûte que coûte. On est très inquiet sur le sort de ces officiers.

Intervention des puissances

(De notre rédacteur spécial)

Paris, 4 février.

On assure qu'une entente serait à la veille de s'effectuer entre la France, l'Angleterre et la Russie, pour intervenir dans le conflit de la Chine et du Japon et discuter les conditions de la paix.

Le but de cette entente des trois grandes puissances européennes serait d'empêcher le Japon d'abuser de ses avantages et de s'accorder une part des bénéfices de sa victoire qu'aux États-Unis, qui, depuis le commencement de la guerre sino-japonaise, offrent leur entremise et leurs bons offices évidemment peu désintéressés.

La France, l'Angleterre et la Russie, ayant des intérêts de premier ordre en Extrême-Orient, doivent s'occuper à la sauvegarde, et c'est dans ce but qu'elles ne peuvent permettre au Japon d'agir à sa guise et de prendre surtout une situation trop prépondérante.

Une correspondance très active a lieu actuellement entre Paris, Londres et Saint-Petersbourg pour que les trois cabinets arrivent à arrêter une action commune.

Un Conquérant de Madagascar

L'expédition de Madagascar s'organise activement. Le moment approche où les Hovas vont recevoir la rude leçon à laquelle leur mauvaise foi les a exposés.

Tandis qu'on n'en est encore qu'à la période d'attente, on peut évoquer des souvenirs d'expéditions antérieures contre la grande île.

Parmi ces souvenirs, il n'en est pas de plus romanesques que ceux de la campagne menée, en 1774, pour le compte de la France, par l'aventurier hongrois, Maurice Benyowsky.

Ce fut assurément une originale figure que celle de ce homme énergique, capable de mener à bien de grands desseins et pour qui les difficultés ne venaient pas tant des luttes qu'il soutint contre les indigènes que

de celles qu'il dut engager avec les représentants mêmes de la France.

Benyowsky avait eu une existence extraordinaire agitée. Avant d'arriver en France, il avait été trois fois condamné à mort, en Autriche et en Russie, pour avoir pris part à des insurrections.

Il avait cependant réussi à échapper à ses ennemis. Le dernier lieu, il avait été fait prisonnier à Cracovie, et, cette fois, il fut déporté en Sibérie, puis au Kamchatka.

Le navire qui le transportait fit naufrage; il le sauva, par sa présence d'esprit et son courage.

Après une captivité d'une année, il s'évada, en s'emparant, avec une audace inouïe, d'un vaisseau russe. Nouveau naufrage dans les mers des Indes. Un navire français le recueillit, le conduisit à l'île Bourbon, d'où il gagna Madagascar. Une idée a germé en lui, donner ce grand pays à la France.

Tel était l'homme qui se rendait à Paris, en 1773, pour solliciter le commandement d'une expédition.

Ces trois cents hommes lui suffirent pour conquérir l'île.

Il obtint la soumission des chefs indigènes, le leur fit accepter la suzeraineté de la France, et, doué d'un véritable génie d'organisateur, il fit d'eux ses auxiliaires. Il créa une douzaine de postes fortifiés et un établissement qui eût pu rapidement devenir une ville, Louisbourg.

Benyowsky avait acquis un extrême prestige par sa

Les principaux fonctionnaires ont été les premiers à donner l'exemple de la solidarité, de l'harmonie et de la concorde qui existent dans tout le personnel de cette importante administration.

A l'issue du banquet, le directeur, par des paroles bienveillantes et élogieuses à l'adresse du personnel, a consolidé l'union des divers services; il a souligné l'enthousiasme de tous les agents qu'il a bien voulu qualifier de collaborateurs.

Divers toasts ont été portés par un agent de chaque service et chacun de ces toasts a été souligné par des bravos unanimes.

Le banquet a été suivi d'un concert où les artistes, appartenant tous à l'administration, ont charmé l'auditoire.

La fanfare des postes et télégraphes, composée également d'employés, prêtait son gracieux concours.

Un bal plein d'entrain, qui s'est prolongé fort avant dans la nuit, a dignement clôturé cette petite fête.

FAITS DU JOUR

Vol avec effraction. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans le magasin de M. L. GUYON, demeurant rue Notre-Dame 31, les animaux morts ont été emportés, un carreau de vitre, ont volé 6 litres de cognac et 15 francs d'alcool de menthe.

Chien hydrophobe. — Hier, dans l'après-midi, un chien de forte taille a mordu sur son passage divers autres chiens, et en particulier, celui de M. Derigny, détenant de tabac à l'angle des rues Mourey et Garibaldi.

Sur la déclaration de ce fait, M. Guyon, demeurant rue Notre-Dame 31, les animaux morts ont été emportés, un carreau de vitre, ont volé 6 litres de cognac et 15 francs d'alcool de menthe.

Les cambrioleurs. — Des malfaiteurs demeurés encore inconnus ont fracturé, la nuit dernière, à l'aide d'un pressoir, la porte des appartements de M. Duc, fabricant de poignées à l'issue, demeurant rue Romarin, 17.

Ils ont bouleversé tous les meubles et se sont emparés de deux montres en or, trois en argent et divers autres objets.

Une enquête est ouverte.

Incendie. — Cette nuit, vers onze heures, un incendie d'une rare violence a détruit en quelques minutes, « une plate » située en aval du pont St-Clair et appartenant à M. Lescur.

Le feu fut signalé au poste central par les gardiens de la paix du cours d'Herbouvillier.

La pompe de l'hôtel de Ville, arrivée la première sur les lieux du sinistre, fut immédiatement mise en batterie. Mais les efforts des pompiers, sous les ordres du commandant Perrin, et de quelques dévoués citoyens, parmi lesquels nous citerons le sieur Puchet, furent insuffisants.

Une mention spéciale au brigadier du poste de St-Clair qui a fait preuve de la plus intelligente initiative.

Le feu a été communiqué par la chaudière servant à alimenter les cuves des blanchisseries, et près de laquelle du linge était mis à sécher.

Les pertes matérielles sont évaluées à environ 10.000 fr.; elles sont heureusement couvertes par une assurance.

A nos lecteurs

Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le *Gaiacol Degoutet* est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des bronchites et du froid. Ce bon bon médicament calme très bien le toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parlant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. *Dépôt général: Ancienne Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.*

TOPIQUE FRANÇAIS guérit douleurs, bronchites, etc. Pharmacie Nouvelle et princip. pharm.

COMMUNICATIONS DIVERSES

— **Club alpin.** — Aujourd'hui, mardi 5 février, séance mensuelle : *Autour de Grindelwald*, par M. Achille Eschudé.

Une excursion générale aura lieu le 10 février au Signal du Record (1322).

COURRIER MARITIME

Le *Congo* a quitté Pernambuco pour Bahia, le 3 février.

— *L'Alca*, venant de la Réunion, a quitté Zanzibar le 3 courant, à 9 heures du matin.

— *Le Salaste*, venant de Chine, a quitté Alexandrie le 3 courant à 6 heures du matin.

— *Le Yarra*, venant de Chine, a quitté Colombo le 3 février à 8 heures du soir avec 5.153 balles soit pour Marseille-Lyon, 2.30 balles option Marseille et 200 balles pour Londres.

— *La Bourgogne* est arrivée à New-York dimanche à 8 heures du soir.

LA GRÈVE DES TISSEURS DE ROANNE

Graves désordres

Roanne, 4 février.

La situation s'aggrave à Roanne; les exactions du député Carnaud, qui est ici en permanence, portant leur fruit. Lui se tient prudemment à l'écart, mais il lance dans la rue les grévistes, et il exerce son action nuisible surtout sur les femmes qui aujourd'hui ne connaissent plus de retenue.

Ce matin, à la rentrée de 6 heures, de graves désordres se sont produits.

Les grévistes, voyant l'insuccès de leurs manifestations aux abords des usines, ont adopté une autre tactique sur un mot d'ordre qui leur a été donné par le député.

Ils s'en vont, par groupes, dispersés dans les chemins conduisant aux usines et assaillent à coups de bâton et à coups de casse-tête les ouvriers qui se rendent au travail. Ils se dissimulent aussi dans les couloirs et ils attendent les ouvriers qui doivent en sortir pour les malmenier.

Plusieurs personnes ont été blessées ce matin à la rentrée de 6 heures.

Au faubourg Mulsant, un père qui accompagnait ses deux filles au travail, a dû tirer en l'air deux coups de revolver pour échapper aux menaces des grévistes.

Au faubourg Clermont, un autre ouvrier qui allait à l'usine a dû également se servir d'un revolver pour avoir raison des forcenés.

La police a saisi chez l'un des agresseurs un mouchoir de poche à une extrémité duquel étaient nouées trois grosses rondelles de fer.

Plusieurs arrestations ont été opérées. Sur des plaintes nombreuses des victimes des grévistes; les arrestations continuent.

En présence des événements, les usines ont résolu de ne ouvrir qu'un jour et de fermer avant la nuit.

Des mesures d'ordre très rigoureuses sont prises et une consigne sévère est donnée aux patrouilles de gendarmes et de chasseurs qui circulent à travers les rues de la ville.

Le préfet de la Loire est à Roanne. Etant donné ces actes d'intimidation, les réunions n'ont pas été en aussi grand nombre qu'on le prévoyait.

MARCHÉS

Lyon-Veille. — Marché aux bestiaux du 4 février.

Boeufs amenés, 147, tous vendus. Prix payés: de 104 à 110 francs les 100 kil. droits d'octroi non compris.

Petit marché, vente animée, cours stationnaires.

Villefranche. — Marché au bétail du 4 février.

Boeufs amenés: 70, vendus 65. Prix du kil. 0.85. Prix à l'unité, 1.60.

Vaches amenées: 66, vendus 60. Prix du kil. 0.75. Prix à l'unité, 0.90.

Veaux amenés: 23, vendus 20. Prix du kilog. 1.04. Prix à l'unité, 1.30.

Moutons amenés: 85, vendus 80. Prix du kil. 0.87. Prix à l'unité, 2.

Porcs amenés: 86, vendus 76. Prix du kil. 1.10. Prix à l'unité, 1.50.

Pont-de-Beauvoisin (Isère). — Marché du 4 janvier.

Froment vieux 17.50 à 18.50, blé nouveau 18.50 à 19.50, seigle 10.50, orge 12.50 à 13.50, avoine 14.50 à 15.50, foin 10.25 à 10.75, son 9.50 à 10.25, farine première qualité les 125 k. 24.00, farine deuxième qualité les 125 k. 23.00, foin nouveau 4.50 à 5.50, paille 2.75 à 3.50, bœufs 2.50 à 3.50, vaches 2.00 à 2.50, moutons 7.00 à 7.50, porcs 1.00 à 1.50, chevaux 1.00 à 1.50, bœufs 0.80, vaches 0.90 à 1.00, moutons 1.20 à 1.50, chèvres 1.00 à 1.50, lapins 1.25 à 1.50, poulets 4.50 à 5.00, pigeons 1.00 à 1.50, canards 2.25 à 2.50, dindes 5.00 à 7.00, oies 5.00 à 6.00, pain 1.00 à 1.25 le kil, 2.50 à 3.00.

Transactions difficiles, peu de monde au marché en raison de la neige tombée hier pendant presque toute la journée.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

més Lemoine Antoine, 36 ans, couvreur et François Lamoignon, 36 ans, marinier. Ces deux individus ont été arrêtés.

Charleux. — Candidature sénatoriale. — Quelques journaux de la région ont annoncé que M. Morel, conseiller général du canton de Charleux serait candidat à l'élection sénatoriale du 10 mars prochain.

Cette information est erronée, car M. Morel n'a jamais songé à poser sa candidature au Sénat.

Délégés sénatoriaux. — Le conseil municipal hier, a nommé comme délégués sénatoriaux :

Au 1^{er} tour de scrutin MM. Garvirier, Bernard, Verchère, Dumont et Tachon.

Au second tour de scrutin MM. Benaïd, Brossard, Suppléants: MM. Lessieux, adjoint et Laurent.

La Fraternelle. — Hier, a eu lieu l'assemblée générale de la Société de secours mutuels la « Fraternelle ».

Les comptes de 1894 ont été vérifiés et approuvés.

Les recettes s'élèvent à 6.671 fr. 03 et les dépenses à 6.533 fr. 55.

Trois sociétés nouvelles ont été admises, et trois ont été admises à la retraite, ce sont: M. Petit, Pégret et Thorat.

M. Courrière Pierre a été nommé syndicat en remplacement de M. Laroche, démissionnaire.

Un renouvellement triennal du bureau ont été nommés: Chevalier, commissaire d'ordre; Thomas, secrétaire-adjoint et Délat, syndicat de la 4^e division.

Coutouvre. — Vol. — Une somme de 5 fr. 90 et une baguette ont été volées à la dame Primpied, ménagère à Coutouvre au hameau de l'Écluse.

L'auteur de ce vol est un vagabond qui n'a pas pu être arrêté.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

Vienne. — Arrestation. — Dufour Etienne, 17 ans, natif de Lyon a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

ISÈRE

